



## Concours photo 2010 : règlement

### Article 1 – Photomenton & HAMAP

Photomenton est une association loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir la photographie et de soutenir financièrement l'ONG HAMAP (*Halte Aux Mines AntiPersonnel*). HAMAP réalise le déminage de zones sensibles, apporte son soutien en Haïti, est présente dans une dizaine de pays en difficulté à travers le monde.

### Article 2 – Le concours

Il est organisé un concours photo numérique et un concours photo argentique ouvert à tous les amateurs du 1er avril au 15 septembre 2010 sur le thème général « **L'insolite** ». Ce thème laissera libre cours à votre imagination et à votre interprétation pour chacune des 4 catégories suivantes :

- portrait
- paysage
- architecture
- scène de rue

### Article 3 – La photo ou les photos

Chaque concurrent peut présenter 1 photo par catégorie, soit 1 photo au moins et 8 photos au plus. Les participants sont libres de proposer des images en noir et blanc, sépia, couleurs. Les montages ne sont pas autorisés.

Format en photo numérique : 20x30 ou 24x30 ou 21x29,7

Pour les tirages argentiques : tirage sur papier photo RC ou Baryté au format 24 X 30,5. Virages et procédés alternatifs possibles. Dimensions de la photo au choix sur la feuille.

Les encadrements et les supports ne sont pas acceptés.

Les photos participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur (développement excepté) qui doit en posséder les droits.

### Article 4 – Envoi

Les envois devront parvenir à l'adresse suivante :

**Association Photomenton - Concours photo  
Chemin des Bellevesasses - 06500 MENTON**

La date limite des envois est fixée au 15 septembre 2010 ; le cachet de la Poste faisant foi.

Chaque envoi doit être accompagné :

- de la **fiche d'inscription** réglementaire,
- d'un **chèque de 5 €** à l'ordre de Photomenton
- d'une **enveloppe** affranchie à votre adresse aux bonnes dimensions pour le retour de vos photos,
- de **vos photos** (1 par catégorie au plus). Au dos de chaque photographie devront apparaître les renseignements suivants :
  - Titre de la photo et catégorie
  - Nom, Prénom
  - Adresse Postale, courriel et téléphone
  - Argentique ou numérique

Pensez à protéger les photos entre deux cartons, de même format que l'enveloppe. Pas de négatif, CD ou diapositive.

### Article 5 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques : cadrage, composition, lumière, originalité, qualité du tirage, etc... et les décisions seront sans appel. Le Jury sera constitué de professionnels de la photographie et de la culture. Les résultats seront rendus publics sur le site internet photomenton.com à partir du 01/11/2010. La remise des prix aura lieu le 20 novembre pendant le vernissage du 6<sup>ème</sup> Festival de la Photographie de Menton.

### Article 6 – Dotation

Les photos primées seront exposées pendant la durée du Festival de la Photographie de Menton du 20 au 28 novembre 2010 au Palais de l'Europe. Le concours sera doté de 1500 € de prix (matériels, produits, bons d'achat, abonnement à des revues photographiques)

### Article 7 - Responsabilité

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'association se réserve le droit : d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de fait. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas d'évènements présentant des caractères exceptionnels (grèves, intempéries...) ou autres évènements indépendant de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours ou du festival et/ou privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

Tout en prenant grand soin des épreuves, l'association Photomenton décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages éventuels causés aux photos.

### Article 8 – Droit sur les œuvres

Ce concours ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, en participant à ce concours, vous autorisez l'association Photomenton à les utiliser à des fins non commerciales : expositions, site internet photomenton.com, affiches et articles de presse.

### Article 9 – Interdiction

Les membres de l'association organisateurs du Festival PHOTOMENTON et leur famille ainsi que les membres du jury et leur famille s'interdisent la participation au concours.

### Article 10 – Application du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : **concoursphotomenton@gmail.com** ou au Tel : 06.60.38.31.92



## Concours photo 2010 : inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Messagerie électronique : .....@.....

Catégories	Concours Numérique	Concours Argentique
Portrait	Titre : .....	Titre : .....
Paysage	Titre : .....	Titre : .....
Architecture	Titre : .....	Titre : .....
Scène de rue	Titre : .....	Titre : .....

Avec votre bulletin d'inscription rempli et signé, ne pas oublier de joindre avant le 15 septembre 2010 (cachet de La Poste faisant foi) :

- un chèque de participation de 5 euros à l'ordre de Photomenton
- vos photos (au minimum 1 photo, au maximum 1 photo par catégorie soit 8 photos) bien protégées pour ne pas qu'elles s'abîment
- une enveloppe à la bonne taille et suffisamment affranchie pour le retour de vos photos

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement du concours 2010 de l'association Photomenton sur le thème « **L'insolite** » (disponible sur le site internet [www.photomenton.com](http://www.photomenton.com))

Date :

Signature :